

Gaudet, M.  
L'ordre du jour

# 1

## Municipalité du Village de Labelle

Décret de Matane. La une session régulière du conseil  
4/5/42 Municipal du village de Labelle tenue au  
lieu et à l'heure ordinaire des séances  
du dit conseil, leundi le quatre mai  
mil neuf cent quarante-deux, conformément  
aux dispositions de la loi Municipale de  
la Province de Québec et à ses amendements  
à laquelle session sont présents  
monseigneur L.-F. Forget maire et mesme  
les conseillers Joseph Dauphin, Ernest  
Larivée, Charles Brassard, Févila Grallion  
Wéfid Giroix, Léonie Beltrand formant  
le corps complet de ce conseil sous la  
présidence de monsieur le maire.

Il est proposé par le conseiller Févila Grallion  
secondé des conseillers Joseph Dauphin  
que les résolutions des 9 neuf mars et 25 avril  
mil neuf cent quarante-deux soient adoptées  
et signées. *Adopté*

Il est proposé par le conseiller Févila Grallion  
secondé des conseillers Joseph Dauphin  
que les mentions suivantes soient faites  
au rôle d'évaluation.

No 221 au nom de M. J. Létourneau au lieu et place  
de André Léveillé

No 60 au nom de Mme Germaine Boivin Léveillé  
au lieu et place de Alfred Léveillé

No 61 au nom de M. Georges Forget

No 256 A au nom de Philippe Godard au lieu  
et place de P. F. Forget

No 260 au nom de P. F. Forget

No 166-168-170 au nom de Joseph Paradis au lieu  
et place de P. F. Forget

2

4/5/42

ds. 216 au nom de l'E. Forget au lieu et place  
de Mme Denev Gauthier.

S'est proposé par le conseiller Charles Brassard secondé  
par le conseiller Walfred Gervais que le règlement  
no. 20. 94 concernant la taxe sur les commercants  
de fruits et légumes soit homologuée, adoptée  
avec amendements y relatifs.

S'est proposé par le conseiller Adila Gauthier  
secondé par le conseiller Léon Bertrand et  
résolu que le règlement no. 97 dit règlement  
de la taxe d'affaires pour cette municipalité  
soit homologué, adopté. Adopté

Deuxième motion est donnée par le conseiller  
Léon Bertrand qu'à la prochaine séance régulière  
de ce conseil il sera voté un règlement  
réglementant la fermeture des magasins  
échoppes, épicerie, boutiques etc à heures  
fixes. certains jours de la semaine, sera  
présenté. Adopté

Après étude d'un plan et projet pour la  
construction d'un édifice, lequel est soumis  
à cette séance de ce conseil pour approbation  
et tenant compte des objections faites par  
certains propriétaires, nous considérons  
<sup>proposées</sup> ~~collaboratrices~~, nous considérons  
propriétaires intéressés directement ou  
indirectement, nous considérons qu'il  
serait préférable que des arrangements  
soient faits avec les propriétaires intéressés  
avant d'autoriser ou d'accepter le plan en  
question, après quoi ce conseil sera déposé  
à considérer sérieusement cette demande  
en ce qui concerne la municipalité directement,  
en échange de certaines concessions  
ou priviléges à ces fins il est proposé

46542 par le conseiller Léonie Bertrand secondé  
des conseillers Félix Gauvin et résolu  
que copie de la présente soit adressée au  
Superintendent de la compagnie C.P.R.

Adopté

I'est proposé par le conseiller Léonie Bertrand  
secondé des conseillers Félix Dauphin  
Que M. René Pilon soit nommé Comptable  
pour cette succursale. Adopté

I'est proposé par le conseiller Léonie Bertrand  
secondé des conseillers Félix Dauphin et résolu  
que les comptes suivants soient acceptés et payés

Gérard Frégère R&D Dauphin	<u>"</u> <u>* 4.00</u> P.
Joseph Dubé	<u>"</u> <u>4.00</u>
Do	<u>"</u> <u>8.25</u> P.
Do	<u>"</u> <u>6.00</u> P.
Do	<u>"</u> <u>10.00</u> P.
La Revue Municipale	<u>"</u> <u>10.20</u> P.
Joseph Strebé	<u>"</u> <u>10.00</u> P.
Jean Vautreuil	<u>"</u> <u>2.00</u> P.
Hector Lavallée	<u>"</u> <u>2.00</u> P.
Domenegues St Pierre	<u>"</u> <u>3.00</u> P.
Do.	<u>"</u> <u>3.00</u> P.
Louis Fauchier	<u>"</u> <u>9.00</u> P.
Do.	<u>"</u> <u>7.80</u> P.

Adopté

I'est proposé par le conseiller Félix Dauphin  
secondé des conseillers Charles Brassard  
Que la séance soit levée

Adjointe  
Secrétaire

1/6/42  
Canada)

## La municipalité du Village de L'abéece

Prov de Québec A une session régulière du conseil du  
Dist de Montcalm municipal du Village de L'abéece, tenue au lieu

1/6/42 et à l'heure ordinaire des séances des dit conseil  
lundi le premier juillet mil neuf cent quarante  
deux, conformément aux dispositions de la  
Loi Municipale de la Province de Québec  
et à ses amendements à laquelle session  
sont présents messieurs P. E. Forget maire  
et messieurs les conseillers Joseph Dauphin  
Pierre Clarie, Léonard Bertrand, Le Gastor  
Charles Brassard & Alphonse Géroux, formant  
quorum sous la présidence de son honneur  
le maire.

Il est proposé par le conseiller Léonard Bertrand  
secondé des conseillers Joseph Dauphin et résolu  
que les minutes du quatrième mai mil neuf cent  
quarante-deux soient adoptées & signées.

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Léonard Bertrand secondé  
des conseillers Léonard Bertrand & résolu que la  
réclamation suivante soit faite au rôle d'evalua-  
tion lots n° 72 et 73 au nom de George & Dorey  
Lecosson fils au lieu et place de Melle Germaine  
Forget.

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Charles Brassard  
secondé du conseiller Joseph Dauphin et résolu  
qu'en permis de tenir saut de foul & billard  
soit accordé à messieurs Louis Marie Dubois  
& Robert Boivin à condition que les règlements  
soient strictement observés, à défaut de quoi  
ce permis sera suspendu, et ce conseil se plaint  
à cet effet avise le gouvernement en conse-  
quence et demandera la suspension de  
la licence accordée et tiendra le prochain

1/6/42 faire de telle sorte de pool et feillard responsables des frais encourus  
 Décise également propriétaires de sols de pool, de ne point tolérer le feu de pool, pendant la saison, car les mêmes mesures s'appliqueront que pour l'observance des autres règlements.

Adoptée

Adoptée

Comme suite à la résolution passée en date du quatre mai / 42 -

Il est proposé par le conseiller Joseph Jeauchim secondé des conseillers Charles Beaudard & Léonard que ce conseil accepte le projet du Pacific Canadien de construire un g. dans le Village de Labelle, tel que décrit suivant plan soumis à ce conseil, sujet aux descriptions, modifications et conditions suivantes savoir :

Traverser les rues 277 - 278 - 287 - 299

Permettre la fermeture des rues no 299 - 287 et la partie de la rue no 278 à partir de son extrémité Ouest, jusqu'à la ligne des lots numéros 285 et 286.

Transporter au Pacifique Canadien les droits de propriété de la municipalité du village de Labelle qu'elle possède actuellement sur la rue no 299 entière, ceux sur la rue no 278 à partir de son extrémité ouest à venir à la ligne entre les lots 286 et 285, ainsi que les droits qu'elle possède peut avoir sur le lot no 287 qui sort de rue actuellement pour communiquer avec la rue Blarie.

Qu'en échange de ces priviléges et concessions la compagnie du Pacifique Canadien s'engage à ses frais à - savoir construire et ouvrir à la circulation pu-

1/6/42

bliguer la rue portant numéros 280, communiquant avec la rue Alarie du côté Nord du ruisseau, et par dessus le dit ruisseau de la manière suivante: Longueur 265 pieds, largeur de surface 32 pieds avec centre gravier de 16 pieds de largeur 9 pouces épaisseur gravier installés en passage d'eau ("cavelot") d'un caractère permanent (ciment ou acier) d'au moins 4 pieds de diamètre par 82 pieds de long au fond du dit ruisseau ou de manière à bien épauler la surface du chemin qui devra être surélevé du fond du dit ruisseau d'au moins 25 pieds avec garde-fou ou clôture de chaque côté de la partie surélevée du chemin; A y installer un tuyau de raccordement d'aqueduc, de fer galvanisé de 3 pouces sur toute la longueur de la dite rue à une profondeur de six pieds.

Le fleuve le Pacifique Canadien devra grand revoir par la compagnie pour un avis de 30 (Trente) jours; à charge de la compagnie canadienne pour l'installation que pour l'entretien, permettre et ouvrir des traverses publiques et travers de ses voies avec un droit suivant savoir:

- 1<sup>e</sup> Au chemin caribou village 79.4 1/2.
- 2<sup>e</sup> De la traverse Racine village 79.5 1/2.
- 3<sup>e</sup> De la traverse Alarie village 79.7

Le conseil est informé que le propriétaire du lot 20285 se trouve lésé par le dit projet et n'a pas été indemnisé des dommages que subit sa propriété, et nous recommandons à la compagnie Pacific Canadien de faire des arrangements avec le propriétaire M<sup>r</sup> P.-E. Forget avant la signature de ce plan sur cet arrangement.

Il est entendu que la dite compagnie laissera

1/6/42 une route ouverte à l'usage de leurs clients pour communiquer à la voie d'évitement et mettre sur son terrain libre comme terrains à gîte, à l'usage des contribuables aux conditions ordinaires en usage aux auberges et stations.

Que copie de celle résolution soit envoyée à  
à le Gouverneur du Canada Pacifique  
pour approbation ou acceptation.

Que le maire ou le secrétaire de cette  
Municipalité soient autorisés à signer pour  
et au nom de la dite Municipalité, la fermeture  
ou concession demandée par la compagnie  
Pacifique Canadien. Et que de plus le  
secrétaire-trésorier de la Municipalité soit  
autorisé par les présentes (présente résolu-  
tion à faire préparer un acte nécessaire  
par le Dr le Maire Polaire de St Jovite à  
cet effet.

*Adoptée*

Après discussion de la résolution précédente  
avec Dr Hoare & Mr Roberson (représentants  
de la Compagnie Pacifique Canadien) tous  
deux présents à cette séance.

Il est proposé par le conseiller Léonard Bertrand  
secondé par le conseiller Joffre Dauphin  
et résolu Que la dite résolution  
soit amendée et est par les présentes amendée  
en enlevant la clause des traverses  
sont les trois chemins baribou 79.4½,  
Traverse Racine 79.5½ & Racine 79.7  
La Rue no 280 sera construite de la façon  
suivante, surélevée de 20 pieds du fond  
surface de 16 pieds, gravage, passage  
d'eau de dimensions suffisantes

*Adoptée*

1/6/42 Attendue que la promesse de ne pas imposer la conscription pour service outre-mer a été faite par le gouvernement aux anticongrégationnistes plus spécialement à la Province de Québec;

Attendue que la Province de Québec a manifesté le 27 avril, d'une façon non équivoque, son opposition à toute mesure de conscription;

Attendue que, par conséquent, le gouvernement actuel ou tout gouvernement à venir, n'est pas délié de ses promesses;

Attendue que le projet de loi du gouvernement tendant à l'abrogation de l'article 3 de la Mobilisation, accorde au gouvernement le pouvoir d'envoyer les conscrits canadiens à l'opposition où dans le monde et qu'en telle mesure est en réalité la conscription;

Attendue que le respect des droits des minorités et de la fidélité à la parole donnée sont deux des principes pour le triomphe desquels le Canada a fait cause commune avec les alliés et déclaré la guerre;

Il est proposé par le conseiller Léonard Vézina et secondé par le conseiller Alvin Trottier et reçu favorableusement par le Conseil de la Municipalité du Village de L'Abéele

- 1<sup>e</sup> De réitérer sa ferme détermination de ne jamais accepter la conscription pour outre-mer qu'aucune mesure qui y mène ou rend son application possible
- 2<sup>e</sup> De demander au gouvernement de se faire arrêter l'article 3 de la Loi de Mobilisation
- 3<sup>e</sup> De rappeler au gouvernement que l'adoption de quelque mesure que ce soit de conscription compromettait à jamais l'unité canadienne; qu'elle amènerait peut-être les Canadiens français à docter de la justesse des buts de guerre des alliés, parce que le gouvernement prendrait une attitude contraire à celle défendue dans

1/6/42

la charte de l'Amérique par Roosevelt et Churchill

4<sup>e</sup> De donner à la présente résolution le plus de publicité possible pour enseigner le public, soit en l'annonçant dans les publications ou journaux de la paroisse ou localité, soit en l'affichant ou autrement.

5<sup>e</sup> D'adresser copie de cette résolution directement signée au premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec, aux députés provincial et fédéral du comté, ainsi qu'aux journaux et la Ligue pour la défense du Canada

Adoptée

Arrêté qui à la séance des 4 mai 1842  
avis de motteur a été donné qu'à la prochaine assemblée régulière de ce conseil, il serait soumis un règlement ordonnant la fermeture des magasins échoppes, épiceries, boutiques etc à heures fixes certains jours de la semaine.

Il est alors proposé par le conseiller Félix Grallion secondé par conseiller Désiré Deschéhin et résolu renoncement et ce conseil statut et ordonne par règlement fortant no. - comme suit

Que le règlement fortant no. soit homologué adopté;

Tous les exceptions y mentionnées au règlement les magasins, échoppes & autres places s'affranchiront toutes catégoriés dans la municipalité du Village de Robecq; devront être fermés à 7 (sept) heures du soir les mardi et jeudi et durant toute la journée de dimanche de chaque semaine.

Adopté

1/6/42

Proposé par le conseiller l'honme Bertrand  
 secondé des conseillers Adélard Dauphin  
 et résolu que les comptes suivants soient  
 acceptés et payés

(Adopté)

Mr J. Grenier	1 X 5.00 P
Joseph Debé	1 X 5.00 P
do.	11 5.00 P
Domenique St Pierre	1 4.00 P
Adélard Dauphin	1 2.50 P
Arthur Forget	1 41.12 P
Rev. J. Gendy. Meiss. Rock.	1 X 5.00 P

Venant proposé par le conseiller Adélard Dauphin  
 secondé des conseillers Léonidas Brassard  
 Que la séance soit levée

(Adopté)

Appeliale  
 Sec-Tresorier

Canada  
 Nod. de Québec

Municipalité du Village de L'Abée

Montreal

30/6/42

A une session spéciale du conseil  
 municipal du Village de L'Abée, régulièrement  
 convoquée par le secrétaire-trésorier à la demand-  
 e de Son Honneur le maire, et après avis préalable-  
 ment donné à chacun des membres de ce con-  
 seil, l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure  
 ordinaire des séances du dit conseil, mardi  
 le 30 juin 1942, conformément aux dispositions  
 du Code municipal de la province de Québec  
 et à ses amendements à laquelle session  
 sont présents Monsieur P. Forget maire  
 et messieurs les conseillers Févila Marion  
 Ernest Alarie, Charles Brassard, M. Gies

3086/42 Géoges formant geosseus avec la pénétrance de son honneur le docteur sujet à traiter. Réparation du pont du village.

Après des discussions sur les réparations du pont en question. Il est proposé par le conseiller Alfred Géoges, secondé par le conseiller Charles Brassard et résolu que la séance soit adjournée à une demie-heure, afin que les membres du conseil présents, examinent sur les lieux l'état du pont et puissent juger nécessaires des réparations à faire.

À retour de la visite des lieux, les mêmes membres du conseil reprennent leur siège et la séance se continue ~~dans~~ le délai de l'adjournement.

Il est proposé par le conseiller Férola Grattoz secondé par le conseiller Ernest Clarie et résolu, que les travaux de réparation du dit pont soient faits incessamment de façon temporaire en placant un morceau d'épinette d'environ 27 pieds lequel servira actuellement sur le pont, par dessous des portages et devant être suspendue de rods de fer ou cable avec anneaux ou crochets. Les dits travaux à être faits sous la surveillance de Mr. Dubé lequel est autorisé à engager les hommes requis pour tels travaux, et à se procurer le matériel requis. *(Adopté)*

Une assurance devra être prise pour tels travaux.

Il est proposé par le conseiller Férola Grattoz secondé par le conseiller Charles Brassard et résolu que des subventions soient demandées pour de la puce de 3 poeuds de 12 à 16 pieds de long.

20/6/42 pas moins de 7 forces de l'air et 8 bois sauv  
quantité de quatre à cinq mètres parés.  
Les commissions devront être passées au bu-  
reau du secrétaire-trésorier au plus tard pour  
l'assemblée régulière, et devront mentionner  
une moyenne des bois Adopté  
de le conseil se s'engage à accepter si la place basse  
si la plus haute commission Adoptée

Il est proposé par le conseiller Févila Bratton  
secondé du conseiller Charles Brassard et  
résolu que la séance soit levée

Adopté

Ref Pélislo  
sec-trésorier

Canada

Nord de Québec Municipalité du Village de Labeille  
District de Montcalm

6/7/42 Qu'une session régulière du conseil munici-  
pal du Village de Labeille, tenue au lieu et à l'heu-  
re ordinaire des séances du dit conseil, leundi  
le six juillet mil neuf cent quarante-deux  
conformément aux dispositions du Code mu-  
nicipal de la province de Québec et à ses amendements,  
à laquelle session seront présents Monsieur Dorion  
Maire et messieurs les conseillers Févila Bratton  
Ernest Clarie, Wépied Groulx, Léon Peltier  
formant quorum sous la présidence de Son  
Honorable le Maire

Il est proposé par le conseiller Févila Bratton  
que les minutes du 1<sup>er</sup> juillet et 20 juillet 1942  
soient adoptées, moins l'adoption du congé  
de M. Léopold Dorion pour raison qui il  
n'est pas autorisé. Cette motion est  
ultérieurement et par la suite votée par le  
par le secondeur proposée

6/7/42 Il est proposé par le conseiller Alfred Gervais  
que les minutes des 1<sup>er</sup> et 20 juillet soient adoptées  
avant la résolution homologuant le règlement  
de fermeture des magasins.  
Cette deuxième motion n'a pas de secondeur.

Il est proposé par le conseiller Ernest Clarie  
(que les minutes du 1<sup>er</sup> et 20 juillet 1942 soient  
adoptées) 11 mots rayés, (rap.)  
que l'adoption des minutes soit suspendue  
à la prochaine séance régulière, ce sera la  
question du règlement de fermeture des magasins.  
Cette troisième motion n'a pas de secondeur.

Sur ce le conseiller Févila Gratto a relevé  
sa première proposition

Il est proposé <sup>par le conseiller Bertrand</sup> en amendement aux propositions  
bien entendu précédentes, et comme motion principale  
secondé du conseiller Févila Gratto  
que les minutes des 1<sup>er</sup> juillet et 20 juillet  
soient adoptées telles qu'entier et lues.  
*Adoptée*

Il est proposé par le conseiller Févila Gratto  
secondé du conseiller Léon Bertrand  
et résolu que le secrétaire-trésorier  
soit autorisé à signer pour et au nom de  
cette municipalité un contrat ratifiant  
la vente du lot n° 289 que l'autre -  
vingt-neuf du Village de Labelle, faite  
en date du 17 juillet 1917 à M. C. Clarie  
après l'exposé des faits à notre avocat legal  
*Adopté*

Il est proposé par le conseiller Léon Bertrand  
secondé du conseiller Alfred Gervais que  
la démission de M. Delpois Dauphin  
au siège du cru soit acceptée *Adopté*

6/7/42

Il est proposé par le conseiller Ulysse Lehoux  
secondé des conseillers Ernest Claué et  
les déclarations suivantes soient faites au rôle  
d'adoption.

No 257 au nom de Hormisdas Labelle au lieu  
et place de Mr Yvan Salguette.

No 49 au nom de Charles Godard Vallée au lieu  
et place de P.E. Forget

No 23 au nom de Leopold Lessow au lieu et  
place de Mr P.E. Forget

Les nos. 290, 291, 292, 293, 294, au nom de Canadian  
Pacific Co. au lieu et place de Leo La Graton  
aussi no 300 au lieu et place de P.E. Forget

Il est proposé par le conseiller Ulysse Lehoux  
secondé des conseillers Léon Bertrand  
que permission soit demandé pour que  
les postes de gazoline varie à 6.30 de l'atelier  
au lieu de 7 heures pour les camions.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Leo La Graton  
secondé des conseillers Léon Bertrand et résolu  
que Mr Stephen Dauphin soit nommé constable  
du village de Labelle et même aussi  
comme gardien d'aguedee, (Mr Dubé manifeste  
tant son intention de ne plus faire continuer)  
et aux dépens de Mr Stephen Dauphin, que Mr  
Liedges Trounelle soit nommé à ces mêmes  
charges, c'est à dire que ces charges retournent  
à Mr L. Trounelle. : Adopté

Il est proposé par le conseiller Leo La Graton  
secondé des conseillers Léon Bertrand et résolu  
que les comptes suivants soient acceptés et payés

Philippe Saendou

Y % 7.20 F

Joseph Dubé

Y % 14.50 P

St.

Y 1.75 P

Dominique St Pierre.

Y 12.80 P

6/7/42

M. Leduc Tremblay	4	*	14.40	/
Joseph Ant. Faradis	11	*	1.70	/
Sedney Roberts	\$		2.20	
Oscar Dénard	11	\$	1.80	/
Philippe Laundon		\$	6.60	
Op. L'assise	1	\$	13.58	

Adopté

Il est proposé par le conseiller honneur Bertrand secondé du conseiller McLeod Geroux que ce conseil est dans l'impossibilité d'accepter la contre-proposition du Pacific Canadien, concernant le Y proposé, parce que la rue no 288 (278) serait trop étroite. De ce conseil consent à ce que cette rue soit déviée dans le sens suggéré, soit en rapprochant la partie Sud du Y ou en fourvoyant sur le lot no 285 - ~~le Chemin qui~~ dans tel cas, nous ne nous désisterons pas de nos droits sur les rues no 289 Bafane et no 278, et 287.

Si nous avons consenti à conceder ces rues, c'est en échange des améliorations demandées dans l'acvertiture de la rue no 280 par le Pacific Canadien; si non, nous consentirions à la vente de ces rues seulement, et nous oeuvrions la rue no 280 à nos frais.

Adopté

Sur la question de réparation du Pont, il est proposé par le conseiller McLeod Geroux secondé des conseillers Fétival Bracton et Asselin que le Maire et le secrétaire soient autorisés à s'en tenir pour l'achat du bois nécessaire au pont, aux meilleures conditions possibles, après visite et avis de l'ingénieur devant venir visiter ledit pont.

Adopté

6/7/42 Il est proposé par le conseiller Côme Bertrand  
secondé des conseillers Ernest Avila et Séraphin  
que la séance soit levée adoptée

La séance est levée des lettres suivantes.

Demandation écrite de Mr J. Dauphin comme conseiller  
Canadian Pacific Railway Co. 9 juillet 1942

Lettre des documents à affranchissement 22/6/42  
compte d'Alceines 25 mai 1942

Wifred Lalonde 16 juillet 1942

Règlements de fermeture de magasin été

Alfred Bélisle  
Secrétaire

Municipalité Du VILLAGE DE LABELLE

Canada  
Prov. de Québec  
Dist. de Montcalm

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné  
par Alfred Bélisle Secrétaire-Trésorier de la dite Munici-  
palité du Village de Labelle, agissant comme président  
d'Election de Juillet 1942 en vertue des dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec Art. 250 C.M.

Que la mise en nomination pour la charge de  
conseillers en remplacement de messieurs

Côme Bertrand au siège no: -3-

J. Avila Gratton au siège no: -4-

Charles Brassard au siège no: -5-

tous trois sortant de charge, aura lieu mercredi le huit (8)  
Juillet Mil neuf cent quarante-deux, entre dix heures et midi  
à la salle municipale du Village de Labelle;

Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomina-  
tion aux dites charges, il y a plus que le nombre voulu de  
candidats à élire pour les dites charges; j'ordonne que la vo-  
tation se fasse lundi le treize (13) juillet mil neuf cent  
quarante-deux entre huit heures du matin et six heures du soir  
à la salle municipale du Village de Labelle.

J'ai nommé par commission M. Roméo Allard secrétaire  
d'élection

Donné à Labelle ce vingt-neuvième jour de juin 1942

Séraphin  
Secrétaire-Trésorier  
Municipalité du Village de Labelle

Canada  
Province du Québec  
District de L'Assomption

Municipalité du Village de Labelle

8/7/42 Assemblée des électeurs de la  
Municipalité du Village de Labelle, tenue à la  
salle publique du Village de Labelle, le  
seizième jour de juillet d'ail neuf cent  
quarante-deux, à dix-heures de l'avant-  
midi, conformément aux dispositions  
du code municipal de la Province de Québec  
et à ses amendements, et à l'avis préalable-  
ment donné à cette fin par Alfred Béïelle  
secrétaire-trésorier en office et agissant  
comme secrétaire-d'élection à l'élection  
de d'ail neuf cent quarante-deux, ément  
publié à la dite municipalité, tel que il  
appert au certificat de cet avis ensemble  
inscrits aux procès-verbal du dit conseil  
sous la présidence de M. Alfred Béïelle  
Président d'élection

À dix-heures de dix-heures de  
l'avant-midi le président déclare  
l'assemblée ouverte et requiert messieurs  
les électeurs présents de proposer les  
personnes qu'ils veulent choisir comme  
conseillers du Village de Labelle  
aux sièges nos 3 - 4 - et 5 -

- Nomé Alain # Appelée #  
Sec. d'élection Président d'élection

8/7/42

Proposé par M. Ernest Alain Cultiva  
l'un du Village de Labelle, secondé par  
M. Wilfrid Grisay Marchand du Village  
de Labelle. M. Charles Brassard,  
cultivateur du Village de Labelle soit  
mis en nomination comme conseiller  
municipal du Village de Labelle au siège  
n° 5 Admis

- 8/7/42 Proposé par Dr. Wilfrid Giron et Marchand du Village de Labelle, secondé par Dr. Ernest Alarie cultivateur du Village de Labelle :  
Que M. Louis Bertrand Marchand du Village de Labelle soit mis en nomination comme conseiller Municipal du Village de Labelle au siège N° 3 Admis
- 8/7/42 Proposé par Dr. Wilfrid Marchabie commerçant du Village de Labelle, et secondé par Louis Bertrand Marchand du Village de Labelle, que M. J. Avila Graton agent du Canadian Pacific Railway soit mis en nomination comme conseiller Municipal du Village de Labelle au siège N° 4 Admis
- 8/7/42 Proposé par Dr. Philippe Saïndor journalier du Village de Labelle, et secondé par Dr. Philippe Lecavalier commis du Village de Labelle :  
Que M. Fernando Marchabie garagiste du Village de Labelle soit mis en nomination comme conseiller du Village de Labelle au siège N° 5 Admis
- 8/7/42 Proposé par Dr. Wilfrid Giron et Marchand du Village de Labelle, secondé de M. Philippe Saïndor journalier du Village de Labelle, que M. Fernandes Labelle Bourgeois du Village de Labelle soit mis en nomination comme conseiller du Village de Labelle au siège N° 7 Admis
- Proposé par Dr. Alphonse Labelle hôtelier du Village de Labelle secondé de M. Albert Boivin Barber du Village de Labelle, que Dr. Napoléon Dubé cultivateur du Village de Labelle soit mis en nomination comme conseiller Municipal du Village de Labelle au siège N° 3 Admis

8/7/14

Advenant l'heure de midi comme il y a plus que le nombre volonté de candidats à élire aux dites charges j'ordonne que la votation se fasse lundi le treize juillet mil neuf cent quarante-deux entre huit heures du matin et six heures du soir

Ont été mis en nomination

au siège no 3. M. Léonard Bertrand  
" Napoléon Dubé

do 4. - M. Jérôme Branton  
" Hormidas Labelle

do 5 M. Charles Brassard  
" Fernando Machabée

Sur la résignation écrite de dressée par Napoléon Dubé au siège no 3  
Hormidas Labelle au siège no 4  
Fernando Machabée au siège no 5  
je déclare être par acclamation  
au siège no 3 M. Léonard Bertrand  
.. " 4 M. Jérôme Branton  
.. " 5 M. Charles Brassard

Assemblée  
Pend d'élection  
7 ses-sessions

Municipalité du Village de Labeille

Le soussigné Léonie Bertrand ayant été élu  
conseiller du village de Labeille au siège no 3  
jures sur les saints Evangiles que je rembourserai  
bien et fidèlement les devoirs de ma charge  
ce au meilleur de mon jugement et de mes capaci-  
tés. Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi à Labeille  
ce vingt et un juillet 1942

Léonie Bertrand  
Sec-Tresorier

Le soussigné Charles Brassard ayant été  
élu conseiller pour la Municipalité du village  
de Labeille au siège no 5, jures sur les saints  
Evangiles que je rembourserai bien et fidèle-  
ment les devoirs de ma charge ce au meilleur  
de mon jugement et de mes capacités  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi à Labeille  
ce 16<sup>e</sup> juillet 1942 Charles Brassard  
Sec-Tresorier

Le soussigné Frédéric Gauvin ayant été élu  
conseiller pour la Municipalité du village de  
Labeille au siège no 4, jures sur les  
saints Evangiles que je rembourserai bien  
et fidèlement les devoirs de ma charge.  
ce au meilleur de mon jugement et de mes  
capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à Labeille J. Gauvin  
ce 16<sup>e</sup> juillet 1942  
Sec-Tresorier

Canada  
Prov de Québec

16 de juillet

16/7/42

Municipalité du Village de L'Abée

À une session spéciale du conseil municipal du Village de L'Abée, régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier ayant comme sujet, nomination d'un conseiller au siège no 1 - en remplacement de M. Léphie Dauphin, et après avis préalablement donné à chacun des membres du conseil en office, l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit conseil, jeudi le seize juillet mil neuf cent quarante-deux, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à ses amendements, à laquelle se sont présentés, monsieur P. E. Forget trésorier et messieurs les conseillers Félix Gérald, McLeod Géroux, Etienne Pétard formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire.

Il est proposé par le conseiller Félix Gérald secondé du conseiller McLeod Géroux que le conseiller Roméo Céard soit élu pour la présente sommée conseiller pour la Municipalité du Village de L'Abée au siège no 1 en remplacement de M. Léphie Dauphin  
Adopté

Il est proposé par le conseiller Charles Brassard secondé du conseiller McLeod Géroux que la séance soit levée  
Adopté

Dép. Félix  
Sec-Tresorier

Canada  
Prov de Québec  
Dist de Montcalm  
21/7/42

Municipalité du Village de Labeau

je soussigné Dauphin ayant été  
nommé constable de cette Municipalité, jures  
sur les saints Evangiles, que je remplirai  
bien et fidèlement les devoirs de ma charge  
au meilleur de mon jugement et de mes capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi à Labeau

ce 21<sup>me</sup> jour de juillet 1942

Dep Belisle Sec-Léo

D. Dauphin

Sec-Léo

Canada  
Prov de Québec

Municipalité du Village de Labeau

dist de Montcalm je soussigné Roméo Allard ayant été  
31/7/42 nommé conseiller de la Municipalité du Village  
de Labeau, jures sur les saints Evangiles que  
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge au meilleur de mon jugement et  
de mes capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi à Labeau

ce 31<sup>me</sup> juillet 1942

Dep d'école Sec-Léo

D. Allard

Canada  
Prov de Québec

Municipalité du Village de Labeau

dist de Montcalm  
3/8/42

À une session régulière du Conseil Municipal  
du Village de Labeau, tenue au lieu et à l'heure  
ordinaires des séances du dit Conseil, leundi  
le trois août mil neuf cent quarante-deux, confor-  
mément aux dispositions du Code Municipal de  
la Province de Québec et à ses amendements  
à laquelle session sont présents Messieurs  
les conseillers : Émile Gauthier, Ernest  
Clarie, Léonidas Brassard, Roméo Allard

3/8/42 M. Wépied Giroix, formant motion sous la présidence de M. Jérôme Branton P.-Maire

Il est proposé par le conseiller Charles Brassard secondé des conseillers Ernest Clarie et résolu que monsieur Jérôme Branton soit de nouveau P.-Maire du conseil de cette municipalité  
*Adopté*

Il est proposé par le conseiller Ernest Clarie secondé des conseillers Romeo Allard et résolu que les minutes du 6 juillet et 16 juillet 1942 soient adoptées et signées  
*Adoptée*

Le secrétaire est chargé de faire les recherches nécessaires aux archives du conseil en ce qui concerne la vente du lot n° 289 du village de Labelle

Il est proposé par le conseiller Charles Brassard secondé des conseillers M. Wépied Giroix, que la résolution adoptée en date du six juillet 1942 soit annulée à toutes fins pure de droit en ce qui concerne la ratification d'un acte de vente pour le lot n° 289, et remplacée par la suivante.

Que M. Jérôme Branton P.-Maire et l'adjoint secrétaire-trésorier soient tous deux et conjointement autorisés à signer un nouvel acte pour et au nom du conseil, aux fins de ratifier la vente du lot n° 289, du village de Labelle si les recherches à faire dans nos archives justifient telle ratification, ce après avoir des notre avis être légal, le tout sans préjudice  
*Adoptée*

Il est proposé par le conseiller M. Wépied Giroix secondé des conseillers Romeo Allard et résolu que pour faire suite à la demande des Pacific Canadien, datée du 29/7/42 et accompagnée d'un plan corrigé, la résolution suivante soit adossée

3/8/42

à Mr le Secrétaire.

Déterminez que nous comprenons que les propriétaires concernés en cette affaire ne sont pas encore désintéressés, ce conseil ne juge pas à propos d'accepter des à présent le plan présentement soumis, et aussi longtemps que les dits propriétaires n'auront pas été désintéressés.

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Charles Brassard secondé du conseiller Roméo Allard et résolu  
Qu'à l'avenir et partant de cette date la tenue des assemblées <sup>ordinaires</sup> du conseil municipal, régulières sera le premier mardi de chaque mois à l'heure et au lieu ordinaires. so

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Charles Brassard secondé du conseiller Roméo Allard et résolu  
Que l'exposé de la situation de notre pont soit fait à l'honorable ministre de la Voie, et le priant de nous envoyer un ingénieur aux fins de nous fournir une estimation d'un pont neuf sans délai.

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Ernest Delisle secondé du conseiller Charles Brassard que le secrétaire soit chargé de s'enquérir et de procéder à cette municipalité tenu à quatre longueurs de tuyau de fer de 5 pds pour réparations et joints nécessaires pour telles fuites pour remplacer vieux tuyaux.

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Roméo Allard secondé du conseiller Michel Géroux et résolu  
Que les comptes suivants soient acceptés et payés

Gaston Gibeau et Services Professionnels	\$ 100.00	✓
Joseph Dubé	\$ 21.25	✓
	\$ 11.25	✓

3/8/42

Dominique St Pierre	1 21.50 P.
Pamphile Belanger	1 1.60 P.
Adelard Lelièvre	1 6.70 P.
Adelard Dauphin	1 8.40 P.
Alfred Roberts	1 9.60 P.
M. L. Provenelle	1 12.00 P.
Stephie Dauphin	1 17.60 P.
St.	1 3.50 P.
Joseph Paradis	1 33.00 P.

Adjoint

Il est proposé par le conseiller Alfred Givens  
secondé des conseillers Adelard Allard  
que la séance soit ouverte à mardi prochain  
soit le dix aout 1942 à l'heure ordinaire

Adjoint

Ref Lelièvre  
Sec-Séances

11/8/42

Canada  
ProvincesMunicipalité du Village de Lelièvre

dit de Lelièvre. A une session régulière du conseil  
municipal du Village de Lelièvre faisant suite  
à l'assemblée du trois aout mil neuf cent  
quarante-deux, et après avoir préalablement  
donné aux membres du conseil absents lors  
de tel assemblée, l'assistance est tenue au  
bien et à l'heure ordinaire des séances du  
dit conseil, mardi le dix aout mil neuf  
cent quarante-deux, conformément aux  
dispositions du code municipal de la Province  
de Québec et à ses amendements à laquelle  
l'assistance sont prévues. Kevin  
Gatton, ~~François~~ Adelard Ernest Marie  
Charles Brassard, <sup>n'a pas</sup> formant aucun  
soit la présidence de la séance